

Concordance singuliere de deux prétendues apparitions qui ont fait beaucoup de bruit en France ... : la première ayant occasionné, en avril 1697, l'entrevue de François-Michel, Maréchal-Ferrant de Salon, avec Louis XIV ... La seconde, ayant occasionné en avril 1816, l'entrevue de Thomas Martin, laboureur de Gallardon, avec Louis XVIII.

Publication/Creation

Paris : Chez les marchands de nouveautés et a Marseille, chez H. Bousquet, imprimeur ..., 1831.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/r8hzhzze>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

61286/1^o

1372

CONCORDANCE SINGULIERE

DE

DEUX PRÉTENDUES APPARITIONS

QUI ONT FAIT

BEAUCOUP DE BRUIT EN FRANCE,

*D*endant les dix-septième et dix-neuvième siècles.

LA PREMIÈRE AYANT OCCASIONNÉ, EN AVRIL 1697,
L'ENTREVUE DE FRANÇOIS-MICHEL, MARÉCHAL-
FERRANT DE SALON, AVEC LOUIS XIV, ROI DE
FRANCE ;

LA SECONDE, AYANT OCCASIONNÉ EN AVRIL 1816,
L'ENTREVUE DE THOMAS MARTIN, LABOUREUR
DE GALLARDON, AVEC LOUIS XVIII.



A PARIS,

CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS

ET

A MARSEILLE,

CHEZ H^{rs} BOUSQUET, IMPRIMEUR, PLACE SAINT-LOUIS.



1831.

248
10/10

UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

348427
Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Wellcome Library

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT



PREMIÈRE APPARITION.

ENTREVUE DE FRANÇOIS MICHEL,
AVEC LOUIS XIV.



La petite ville de Salon en Provence qui se pique d'avoir vu naître le fameux *Nostradamus*, a également produit un autre espèce de prophète, qui parût à la cour de France, en Avril 1697.

Voici comme le Duc de Saint-Simon raconte la chose dans ses *mémoires*. » Un évènement singulier fit beaucoup raisonner tout le monde. Il arriva tout droit à Versailles un maréchal ferrant de la petite ville de Salon en Provence, qui s'adressa à Brissac, major des Gardes du Roi, pour être conduit au Roi, à qui il vouloit parler en particulier; il ne se rebuta point des rebuffades qu'il reçut, et fit tant que le Roi en fut informé, et lui fit dire qu'il ne parlait pas ainsi à tout le monde. Le maréchal insista, dit que, s'il voyait le Roi, il lui dirait des choses si secrètes et tellement connues de lui seul, qu'il verrait bien qu'il avait mission pour lui parler, et pour lui dire des choses importantes; qu'en attendant, au moins il désirait d'être interrogé, et qu'il demandait à être renvoyé à un de ses ministres d'état. Là-dessus, le Roi lui fit dire d'aller trouver Barbésieux, à qui il avait donné l'ordre de l'entendre; ce qui surprit beaucoup, c'est que ce maréchal, qui ne faisait que d'arriver, et qui n'était jamais sorti de son pays ni de son métier,

ne voulut point de Barbésieux, et répondit tout de suite qu'il avait demandé à être renvoyé à un ministre d'état, que Barbésieux ne l'était point, et qu'il ne parlerait qu'à un ministre; sur cela, le Roi nomma Pompone; et le maréchal, sans faire difficulté, ni de réponse, l'alla trouver. Ce que l'on sut de l'histoire est fort court, le voici. Cet homme revenant tard de dehors, se trouva investi d'une grande lumière auprès d'un arbre, près de Salon. Une personne vêtue de blanc, et par-dessus à la Royale, belle blonde et fort éclatante, l'appela par son nom, et lui dit de la bien écouter, lui parla plus d'une demi-heure; lui confia qu'elle était la Reine, qui avait été l'épouse du Roi, lui ordonna de l'aller trouver, et de lui dire les choses qu'elle lui avait communiquées: Que Dieu l'aiderait dans tout son voyage; et qu'à une chose secrète, qu'il dirait au Roi, et que le Roi seul au monde savait, et qui ne pouvait être sue que de lui, il reconnaîtrait la vérité de tout ce qu'il avait à lui apprendre; que si d'abord, il ne pouvait parler au Roi, il demandât à parler à un de ses ministres d'état, et que sur tout il ne communiquât rien aux autres, quels qu'ils fussent, et qu'il réservât certaines choses pour le Roi tout seul; qu'il partit promptement, et qu'il exécutât ce qui lui était ordonné, hardiment et diligemment; et qu'il s'assurât qu'il serait puni de mort, s'il négligeait de s'acquitter de la commission, le maréchal promit tout; et aussitôt la reine disparut, et il se trouva dans l'obscurité auprès de son arbre; il s'y coucha au pied, ne sachant s'il rêvait ou était éveillé, et s'en alla après chez lui, persuadé que c'était une illusion et une folie dont il ne parla à personne; à deux jours de là, passant au même endroit, la même vision lui arriva encore, et les mêmes propos lui furent tenus; il y eut de plus des reproches de son doute et des menaces

réitérées , et pour fin , d'aller dire à l'intendant de provenance ce qu'il avait vu , et l'ordre qu'il avait reçu d'aller à versailles , et que sûrement , il lui fournirait de quoi faire son voyage. A cette fois , le maréchal demeura convaincu ; mais flottant entre la crainte des menaces et les difficultés de l'exécution , il ne sut à quoi se résoudre , gardant toujours le silence de ce qui lui était arrivé ; il demeura huit jours dans cette perplexité ; enfin , comme résolu de ne point faire le voyage , et repassant par le même endroit , il vit et entendit encore des menaces si effrayantes , qu'il ne songea plus qu'à partir , à deux jours de là , il fut trouver à Aix , l'intendant de provenance , qui sans balancer , l'exhorta à suivre son voyage , et lui donna de quoi le faire dans une voiture publique. On n'en a jamais su davantage , il entretint trois fois M. de Pompone , et fut , à chaque fois , plus de deux heures avec lui. M. de Pompone en rendit compte au Roi en particulier , qui voulut que Pompone en parlât plus amplement au conseil d'état , où Monseigneur n'était point , et où il n'y avait que les ministres qui lors , outre lui , étaient le duc de Beauvilliers , Pont-Chartrain et Torey , et nul autre. Ce conseil fut long , peut être y parla-t-on d'autre chose après ; ce qui arriva ensuite fut que le Roi voulut entretenir le maréchal , il ne s'en cacha point , il le vit dans ses Cabinets , et le fit monter par le petit degré qui est sur la cour de marbre , par où il passe pour aller à la messe , ou se promener. Quelques jours après , il le vit encore de même ; et à chaque fois , il resta plus d'une heure avec lui , et prit garde que personne ne fut à portée d'eux , le lendemain de la première fois qu'il l'eût entretenu , comme il descendait par ce même petit escalier pour aller à la chasse ; M. de Duras , qui avait le bâton , et qui était sur le pied d'une considération et d'une liberté à dire au Roi

tout ce qu'il lui plaisait , se mit à parler de ce maréchal avec mépris , et à dire le mauvais proverbe , *que c'était un fou , ou que le Roi n'était pas noble*. A ce mot , le Roi s'arrêta , et se tournant au maréchal de Duras , ce qu'il ne faisait presque jamais en marchant : *si cela est* , lui dit-il , *je ne suis pas noble ; car je l'ai entretenu long-temps ; il m'a parlé de fort bon sens , et je vous assure qu'il est loin d'être fou*. Ces derniers mots furent prononcés avec une gravité imposante , qui surprit fort l'assistance. Après le second entretien , le Roi convint que cet homme lui avait dit une chose qui lui était arrivée , il y avait plus de vingt ans , et que lui seul savait , parce qu'il ne l'avait jamais dite à qui que ce soit , et il ajouta que c'était un fantôme qu'il avait vu dans la forêt de Saint-germain , et dont il était sur de n'avoir jamais parlé. Il s'expliqua encore plusieurs fois très-favorablement sur ce maréchal , qui était défrayé de tout par ses ordres , qui fut renvoyé aux dépens du Roi , qui lui fit donner assez d'argent outre sa dépense , et qui fit écrire à l'intendant de provence de le protéger particulièrement , et d'avoir soin que , sans le tirer de son état et de son métier , il ne manquât de rien le reste de sa vie. Ce qu'il y a de plus marqué , c'est qu'aucun des ministres d'alors n'a jamais voulu parler là-dessus ; leurs amis les plus intimes les ont poussés et tournés en tout sens et à plusieurs reprises , sans avoir pu en arracher un mot : tous d'un même langage leur ont donné le change , se sont mis à rire et à plaisanter sans jamais sortir de ce cercle ni informer cette surface d'une ligne.

Ce maréchal qui était un homme d'environ cinquante ans , qui avait une famille bien famée dans son pays , montra beaucoup de bon sens dans sa simplicité , de désintéressement et de modestie. Il trouvait toujours qu'on lui donnait trop , ne pa-

rut d'aucune curiosité, et dès qu'il eut achevé de voir le Roi et M. de Pomponne, il parut empressé de s'en retourner, et dit que, content d'avoir accompli sa mission, il n'avait plus rien à faire que de s'en retourner chez lui. Ceux qui en avaient soin firent tout ce qu'ils purent pour en tirer quelque chose; il ne répondait rien, ou disait: il m'est défendu de parler, et coupait court, sans se laisser émouvoir en rien de ce qu'il était auparavant; ne parlait ni de Paris, ni de la cour, répondait deux mots à ceux qui l'interrogeaient et montrait qu'il n'aimait pas à être questionné; et sur ce qu'il avait été faire, pas un seul mot que ce que je viens de rapporter; surtout nulle vanterie. Il ne se laissait pas entamer sur les audiences qu'il avait obtenues, et se contentait de se louer du Roi qu'il avait vu; mais en deux mots, sans laisser entendre s'il l'avait vu en habits royaux ou d'une autre manière, et ne voulant jamais s'expliquer sur Mr. de Pomponne, et quand on lui en parlait, il répondait qu'il avait vu un ministre, sans s'expliquer comment, ni combien de fois; qu'il ne le connaissait pas; puis il le faisait, sans qu'on pût lui en faire dire d'avantage. Il reprit son métier, et a vécu depuis à son ordinaire; c'est ce que m'en a dit l'Archevêque d'Arles, qui passait quelque temps, tous les ans à Salon, qui est la maison de campagne de l'Archevêque. Il n'en faut pas tant pour faire beaucoup raisonner le monde, on raisonna donc beaucoup sans avoir pu rien trouver, ou qu'aucune suite de ce singulier voyage ait pu satisfaire les fureteurs. »

Une autre relation dit qu'un spectre étant apparu à ce maréchal, auquel il fit grand peur, lui enjoignit sous peine de la vie, de garder le plus grand secret sur ce qu'il avait à lui dire, et lui ordonna d'aller demander de sa part, à l'Intendant de la Province, des lettres qui le missent à portée, en

arrivant à Versailles , de pouvoir parler en particulier au Roi lui-même. » *Quand à ce que vous lui direz*, continua le fantôme , *vous ne le saurez que la veille de votre arrivée à la cour , où vous me verrez reparaitre pour vous en instruire. Mais songez , sur-tout , que votre vie est attachée au secret que je vous ordonne envers tout autre que l'intendant de la province , concernant ce qui vient de se passer entre nous. » !*

Le spectre , à ces mots , disparut et le laissa presque mort d'épouvante , à peine le maréchal fut il revenu à lui-même , qu'il se rendit de suite chez l'intendant qui le traita comme un extravagant , et le renvoya chez lui pour se faire guérir de sa frénésie mais après avoir pris des informations sur François Michel , l'intendant le fit venir et après l'avoir accueilli et entendu avec plus d'attention , lui remit en main les dépêches pour le marquis de Barbésieux , ministre et secrétaire d'état , avec l'argent nécessaire pour la route , et lui souhaita un bon voyage.

Le bon homme Michel , en arrivant à Versailles , se trouva fort embarrassé sur ce qu'il aurait à dire au ministre , attendu que le fantôme , conformément à la promesse , ne lui était point encore apparu , mais dès la nuit-même , dit-on , le spectre , après avoir tiré le rideau de son lit , et lui avoir dit de ne rien craindre , lui prescrivit ce qu'il avait à dire au ministre , en réservant le restant des instructions qu'il lui donnait pour le Roi seul. » *Vous essayez sans doute quelques difficultés pour parvenir à cette audience particulière ; mais gardez-vous de nous rebuter , et sur tout de laisser rien pénétrer de votre secret , ni par le ministre , ni par qui que ce puisse être , si vous ne voulez pas mourir à l'instant même.*

Le ministre , ainsi qu'on le présume aisément , n'y manque pas , mais le maréchal , aussi ferme

qu'impénétrable , après lui avoir juré que sa vie en dépendait , finit par lui dire , « que pour qu'il ne crut pas qu'il n'avait que des chimères à annoncer au Roi , il pouvait dire de sa part , à sa majesté , qu'à sa dernière chasse à fontaine-bleau , elle-même avait vu le fontôme , que son cheval en avait été si effrayé , qu'il avait pris un écart ; et que sa majesté , attendu que cette apparition n'avait duré qu'un instant , s'étant persuadée que ce n'était qu'une illusion , avait cru n'en devoir parler à personne.

Le Marquis frappé d'une circonstance si singulière , crut alors , qu'il était de son devoir de rendre compte au Roi , tant de l'arrivée à Versailles , que des propos que lui avait tenus ce personnage extraordinaire , et la surprise de ce ministre ne fut pas médiocre , lorsque ce monarque , après un moment de silence , consentit à le voir , secrètement , dès le jour même. A l'égard de ce qui se passa dans cette entrevue , c'est ce que personne n'a pu savoir , tout ce que l'on a su , c'est que ce prétendu prophète , après avoir demeuré depuis cet instant , trois ou quatre jours à la cour , sa majesté consentit que *Michel* fut prendre congé d'elle , au moment qu'elle partirait pour la chasse.

Le maréchal , après avoir pris congé du Roi , s'en retourna dans sa province , avec l'argent que lui avait donné le ministre , et avec ordre de ne rien dire à qui que ce fût concernant le secret de sa mission.

Le portrait de cet homme singulier fut dessiné et gravé par Rouillet , l'un des meilleurs artistes de ce temps là , avec approbation et privilège. »

On fit , mais vainement , les plus grands efforts pour tacher de pénétrer la fin des conférences de ce maréchal avec le Roi , plusieurs personnes crurent que *Michel* parla à Louis XIV du *masque de fer* , dont il était beaucoup question dans le public

et que l'on prétendait être un frère jumeau du Roi, ce prisonnier fameux après avoir été enfermé d'abord dans la citadelle de Pignerol, ensuite au château de l'île sainte-Marguerite, en provence, fut transféré à la Bastille où il mourut le 19 novembre 1703. Dans les voyages que ses différentes translations lui occasionnèrent, il portait un masque de velours noir dont la mentonnière avait des ressorts d'acier, qui lui laissaient la liberté de manger et de boire. On avait ordre de le tuer s'il se découvrait; mais lorsqu'il était seul, il pouvait se démasquer; on ne lui refusait rien de ce qu'il demandait; on lui donnait les plus beaux habits; on lui faisait la plus grande chère, et le gouverneur le traitait avec beaucoup de respect. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que quand on l'envoya au château de Pignerol, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable.

On a fait beaucoup de conjectures sur ce personnage tout ce que l'on sait, c'est que c'était le *secret de l'état*, et que les ministres avaient fait serment de ne le révéler jamais.

On dit qu'après la mort de ce prisonnier il y eut ordre de brûler généralement, tout ce qui avait été à son usage, comme linges, habits, matelats, couvertures, etc., que l'on fit même regratter et reblanchir les murailles de la chambre où il était logé, et que l'on en défit tous les carreaux, pour y en remettre de nouveaux, tant on craignait qu'il n'eût trouvé moyen de cacher quelque billet, ou quelque marque dont la découverte aurait pu faire connaître son nom.

Ces soins, ces précautions sont le plus fort argument dont se servent ceux qui pensent que le prisonnier masqué était un frère de Louis XIV. Il fallait des intérêts de la plus haute importance, une couronne à défendre contre les atteintes présumables de celui qui y avait des droits, pour

mettre en usage tant de mystère. Louis XIV était trop moral pour faire périr un compétiteur et un frère trop attaché à son autorité suprême pour la lui céder. Dans ces dispositions, conformes à son caractère connu, ce monarque ne devait point tenir une autre conduite. Il laissa l'existence à celui qui pouvait lui disputer le trône ; mais il voulut que cette existence fut ensevelie dans les voiles les plus épais du mystère.

Malgré une quantité d'écrits sur ce sujet, on n'a pu savoir encore au juste qui était cet inconnu pour lequel on prenait des précautions si extraordinaires, tant il est vrai que les secrets des souverains ne sont pas faciles à découvrir, quand ils savent, et qu'ils veulent user de tout leur pouvoir pour les ensevelir dans un éternel oubli.

D'autres crurent que *Michel* était venu annoncer à Louis XIV, comme Nathan à David, que Dieu aurait égard à la pénitence qu'il faisait alors, mais qu'en expiation du scandale qu'il avait donné à ses peuples dans les jours de sa jeunesse, il verrait sa puissance aussi abaissée qu'elle était alors élevée ; que la guerre et la famine désoleraient ses états, et qu'il assisterait lui-même aux funérailles de sa nombreuse postérité, dont à peine il échapperait un faible rejeton. »

Le peuple toujours crédule, et dès-là toujours ami du merveilleux, imagina que les impôts que nécessitaient une longue guerre, en étaient le vrai motif, et en attendait de prompts soulagemens, mais ils n'en subsistèrent pas moins jusqu'à la paix.

On lit dans la vie du Dauphin, Duc de Bourgogne, quelques anecdotes qui paraissent avoir du rapport à l'histoire de ce maréchal, qui seule semble pouvoir les expliquer, telle est la suivante : Louis XIV avait assez de confiance dans la sagesse et la direction du Dauphin, pour s'ouvrir à lui sur certaines affaires les plus secrètes, qui ne se traitent

pas même dans le conseil. *Le Roi*, dit ce prince, peu de jours après la mort de *Monseigneur*, me donna sous la foi du secret la plus grande marque de confiance qu'un père puisse donner à son fils, et qui ne sortira jamais de ma mémoire, je lui fis, sur ce qu'il me disait, une question ultérieure, touchant laquelle il ne jugea pas à propos de me satisfaire ; et me dit, avec une démonstration de tendresse qui me toucha jusqu'aux larmes : JE VOUS EN AI DIT ASSEZ, MON FILS, POUR VOTRE INSTRUCTION, JE DOIS GARDER LE RESTE POUR LA MIENNE.. qui ne craindra vos jugemens, ô mon Dieu!

ENTREVUE DE THOMAS MARTIN

AVEC LOUIS XVIII.

Cette relation fut dictée par *Martin*, à *M. LA PERRUQUE*, curé de Gallardon en Beauce, et celui-ci la mit par écrit dans les propres termes du laboureur autant qu'il lui fut possible.

On sait que *Martin* qui prétendait avoir des révélations à faire au *Roi*, avait été mis à Charenton on voulait voir si ce laboureur était dans son bon sens. Après quelques jours *M. Royer-Colard* directeur de cette maison de santé, déclara qu'il ne regardait point cet homme comme aliéné.

Voici cette relation qui fut envoyée au Préfet de Chartres.

» Le mardi 2 avril 1816, comme j'étais à dîner, (à la maison de santé), il vint quelqu'un de la part du ministre de la police générale (1) qui depuis quatre semaines me retenait. (tant à Paris qu'à Charenton.) Ce Monsieur me dit qu'il venait me chercher pour aller à Paris. »

• Nous arrivons à l'hôtel de la police, où le ministre me dit: vous voulez donc parler au *Roi* ? — Oui, et ma commission ne sera pas faite, avant que je lui aye parlé, comme on me l'a toujours dit,

(1) M. Decaze.

et que je lui dise ce qui m'est annoncé. » — Mais qu'avez-vous à dire au Roi ? — Je ne sais pas pour le moment ce que j'ai à lui dire, les choses me seront annoncées quand je serai devant le Roi. » Eh bien, puisque vous voulez y aller, je vais vous y conduire : vous allez voir un bon Roi qui est notre père à tous. Mais il ne me disait pas qu'il avait reçu l'ordre du Roi de m'y mener. «

» Il passe dans une autre chambre pour prendre son habit d'ordonnance et dans cet intervalle l'apparition m'a dit : *Vous allez parler au Roi, et vous serez seul avec lui ; n'ayez aucune crainte de paraître devant le Roi pour ce que vous avez à lui dire, les paroles vous viendront à la bouche.* »

» En effet je n'ai point du tout été embarrassé dans tout ce que je lui ai dit depuis le commencement jusqu'à la fin, et c'est la dernière fois qu'il m'a apparu, toujours dans le même costume que toutes les autres fois, depuis le 15 janvier, car il n'a jamais changé. »

» Le Ministre vint me trouver, et dit à quelqu'un en lui donnant une lettre : vous allez mener cet homme-là au premier valet de chambre du Roi. Nous partons, mon conducteur et moi ; le carrosse était prêt pour nous conduire ; mais j'ai dit : ça n'est pas la peine, j'irai bien à pied, il n'y a pas loin, il n'y a que la seine à traverser. (1) Le ministre part après nous ; mais comme il était en carrosse, il est arrivé plutôt que nous. Nous arrivons aux tuilleries sur les trois heures ; nous montons jusqu'à l'appartement du Roi ; nous avons trouvé dans tout ce qui était en avant et dans les alen-

(1) Martin s'est rendu chez le Roi avec le même habit les mêmes guêtres de paysan qu'il avait à Chartres, sa majesté l'a reçu portant les divers ordres, cordons et marques distinctives de la dignité royale.

tours , bien des gardes , et personne ne m'a rien dit. Celui qui me conduisait a remis sa lettre au premier valet de chambre du Roi (1), qui après l'avoir lue , m'a dit : suivez-moi , mon conducteur est resté là , et n'a pas été plus loin : j'entre dans la chambre du Roi au même moment que le ministre en sortait. »

Le Roi était assis à côté de sa table , sur laquelle il y avait bien des papiers et des plumes. J'ai salué le Roi , et je lui ai dit , mon chapeau à la main : sire , je vous salue ; le Roi m'a dit : bon jour Martin ; et j'ai dit en moi-même , il sait bien mon nom toujours. — Vous savez , Sire , sûrement pourquoi je viens ? — Oui , je sais que vous avez quelque chose à me dire , et l'on m'a dit que c'était quelque chose que vous ne pouviez dire qu'à moi. Asseyez-vous. — J'ai pris un fauteuil et je me suis assis vis-à-vis du Roi ; il n'y avait que la table entre nous deux ; et quand j'ai été assis , je lui ai dit : comment vous portez vous ? le Roi m'a répondu , je me porte un peu mieux que ces jours passés ; et vous , comment vous portez-vous ? — Moi , je me porte bien. — Quel est le sujet de votre voyage ? — Et je lui ai dit : » Le 15 janvier , à peu près deux heures et demie de relevée , comme j'étais dans mon champ à répandre du fumier , il m'a apparu tout de suite sans que je sache

(1) Celui qui a introduit Martin ne devait pas être le premier valet de chambre du Roi ; car on tient de la bouche de Martin que son introducteur était en uniforme et avait des épaulettes , ce qui n'est pas le costume des premiers valets de chambre. Une lettre écrite en 1316 , disait que c'était M. le duc de Duras un des premiers gentilshommes de la chambre. Une chose singulière , c'est que dans la relation de François Michel , on fait aussi mention d'un *Duras*,

d'où il venait , un homme qui m'a dit : *il faut que vous alliez trouver le Roi , et que vous lui disiez que sa personne est en danger , ainsi que celle des Princes ; que de mauvaises gens tentent encore de renverser le gouvernement ; que plusieurs écrits ou lettres ont déjà circulé dans quelques provinces de ses états à ce sujet ; qu'il faut qu'il fasse faire une police exacte et générale dans ses états , et surtout dans la capitale : qu'il faut aussi qu'il relève le jour du seigneur , afin qu'on le sanctifie ; que ce saint jour est méconnu par une grande partie de son peuple ; qu'il faut qu'il fasse cesser les travaux publics ces jours-là ; qu'il fasse ordonner des prières publiques pour la conversion du peuple ; qu'il l'excite à la pénitence ; qu'il abolisse et anéantisse tous les désordres qui se commettent dans les jours qui précèdent la sainte quarantaine : si non toutes ces choses , la France tombera dans de nouveaux malheurs. Il faut que le Roi en use envers son peuple comme un père envers son enfant quand il mérite d'être châtié ; qu'il en punisse un petit nombre des plus coupables pour intimider les autres. Si le Roi ne fait pas ce qui est dit , il sera fait un si grand trou à la couronne , que cela la mettra tout auprès de sa ruine.*

» Je lui ai dit : mais vous pouvez bien en aller trouver d'autres que moi pour faire une commission comme ça ? il m'a dit : non , c'est vous qui irez. Je lui ai dit : mais puisque vous en savez si long , vous pouvez bien aller trouver le Roi vous-même , et lui dire tout cela. Il m'a dit : ce n'est pas moi qui irai , ce sera vous , faites attention à tout ce que je vous dis , et vous ferez tout ce que je vous commande.

» Il m'a dit une fois qu'il m'a apparu , que son nom demeurerait inconnu et que celui qui l'envoyait était au-dessus de lui , mais comme j'étais à Paris le 10 Mars , au matin , il m'a dit : *puisque*

l'incrédulité est si grande , je vous dirai mon nom , je suis l'Archange Raphaël , ange très-célèbre auprès de Dieu ; qui a reçu tout pouvoir de frapper la France de toutes sortes de plaies. De retour à la maison , j'ai dit tout cela à mon frère Jacques , qui m'a dit : il faut aller trouver M. le curé , et lui dire tout cela. Nous y avons été dès le soir , et puis encore tous les jours après , tant que j'ai eu de nouvelles apparitions ; et après plusieurs affaires comme ça , M. le curé nous a dit : je ne veux pas être juge dans cette affaire-là ; je vous donnerai une lettre et vous irez trouver M. l'évêque à Versailles. j'y ai été le 26 de janvier , et je lui ai parlé le lendemain ; quand il a eu lu la lettre de M. le curé , il m'a bien regardé , il m'a bien questionné , il m'a demandé mon nom , et il l'a écrit. Il m'a dit : s'il revient encore , vous lui demanderez son nom et de quelle part il vient , et vous irez dire le tout à M. le curé pour m'en faire part.

» (Après ces premiers détails , Martin ajouta :) il m'a été dit aussi : on a trahi le Roi , et on le trahira encore ; il s'est sauvé un homme des prisons ; on a fait accroire au Roi que c'était par subtilité , par finesse et par l'effet du hasard ; mais la chose n'est pas telle ; elle a été préméditée ; ceux qui auraient dû mettre à sa poursuite , ont négligé les moyens ; ils y ont mis beaucoup de lenteur et de négligence ; ils l'ont fait poursuivre quand il n'était pas possible de l'atteindre. Je ne sais par qui , on ne me l'a pas dit. — Je le sais bien , moi , c'est Lavalette. — Il m'a été dit que le Roi examine tous ses employés et surtout ses ministres. — Ne vous a-t-on pas nommé les personnes ? — Non . il m'a été dit qu'il était facile au Roi de les connaître , pour moi je ne les connais pas.

» Ici le Roi a levé les mains et les yeux au ciel , et il a dit : ah ! faut-il !..... Et il s'est mis à pleurer , et il a continué de pleurer jusqu'à la fin ; et moi ,

quand j'ai vu le Roi pleurer j'ai pleuré aussi avec lui.

» Il m'a encore été dit : que le Roi envoie dans ses provinces des gens de confiance, pour examiner les administrations, sans être prévenues, sans seulement qu'on sache qu'on a envoyé; et vous serez craint et respecté de vos sujets.

» Il m'a été dit de vous dire, que le Roi se souviene de sa détresse et de son adversité du tems de son exil. Le Roi a pleuré sur la France; il a été un temps que le Roi n'avait plus aucun espoir d'y rentrer, voyant la France alliée avec tous ses voisins. — Oui, il a été un temps où je n'avais plus aucun espoir, voyant tous les états qui n'avaient plus aucun soutien. — Dieu n'a pas voulu perdre le Roi; il l'a rappelé dans ses états, au moment où il s'y attendait le moins. Enfin le Roi est rentré dans sa légitime possession. Où sont les actions de grâces qui ont été rendues pour un tel bienfait? Pour châtier encore un fois la France, l'usurpateur a été tiré de son exil; ce n'a pas été par la volonté des hommes ni par l'effet du hasard, que les choses ont été permises ainsi. Il est rentré sans forces, sans armes, sans qu'on se mette en défense contre lui. Le Roi légitime a été obligé d'abandonner sa capitale, croyant tenir encore une ville dans ses états, il a été obligé de l'abandonner. — C'est bien vrai, je croyais rester à Lille. — Quand l'usurpateur est rentré, il s'est formé un gouvernement de gens comme lui, et une forte armée; il s'est présenté devant les ennemis qui étaient les alliés du Roi. Qu'est-il arrivé? presque aussitôt, il s'est trouvé dans une telle défaite, qu'il a été sans ressources, sans asile, sans amis, et rejeté de ses prétendus sujets. Le Roi est encore rentré dans ses états, où sont les actions de grâces qui ont été rendues à Dieu pour un miracle si éclatant?

» Le Roi pendant tout ce récit, pleurait, je

lui voyais couler les larmes sur les joues. *Je lui rappelle des particularités qui m'ont été annoncées de son exil, et il m'a dit : gardez-en le secret, il n'y aura que Dieu, vous et moi qui saurons jamais cela. — Il m'a toujours été dit que je parviendrais à vous parler, et que je parviendrais à faire l'affaire qui m'avait été annoncée, et je vois bien qu'il ne m'a pas trompé (l'ange), puisque me voilà aujourd'hui avec vous. Il m'a été dit que vous ne chancelleriez pas pour croire quand je vous dirais ces choses. — Non, je ne puis chanceller, puisque c'est la vérité. Ne vous a-t-il pas dit comment il fallait que je m'y prenne pour gouverner la France? — Non, il ne m'a fait aucune mention que de tout ce qui est dans les écrits; le ministre a les écrits, comme les choses ont été annoncées. — Ne vous a-t-il pas été dit que j'ai déjà envoyé des ordonnances pour tout ce dont vous m'avez parlé? — Non, on ne m'en a pas fait mention.*

» Je me lève, et en me levant, j'ai dit au Roi : il m'a été annoncé de vous dire que vous êtes trop bon, et que votre grande bonté vous conduirait à de grands malheurs : il m'a été dit aussi, que, puisque vous portiez le titre de Roi TRÈS-CHRÉTIEN, car je ne sais pas, moi, si on vous appelle comme ça, il fallait vous efforcer de faire rentrer le peuple dans la chrétienté. — Si toutefois il revient, vous lui demanderez comment il faudra que je m'y prenne pour gouverner. — Il m'a été dit qu'une fois que ma commission serait faite auprès du Roi, je ne verrais plus rien, et que je serais tranquille. — Rappelez-moi ce que vous avez vu le 26 mars? — comme je commençais à écrire à mon frère, la même apparition m'est apparue, et m'a dit les choses en ces termes : *mon ami, je vous avais dit, que je ne reviendrais plus vous voir je vous assure que j'aurais une grande douleur si mes démarches étaient inutiles, je vous assure*

que le plus terrible fléau est prêt à tomber sur la France , et qu'il est à la porte , les peuples en voyant arriver ces choses seront saisis d'étonnement , et sécheront de frayeur. Ce qui avait été prédit autrefois est arrivé comme il avait été annoncé ; de même la chose arrivera , si l'on ne pratique pas ce que j'ordonne , la France n'est plus que l'irréligion , l'orgueil , l'incrédulité , l'impieété , l'impureté , et enfin livrée à toutes sortes de vices : Si ce peuple se prépare à la pénitence , ce qui est prédit sera arrêté ; mais si on ne veut rien faire de ce que j'annonce , ce qui est prédit arrivera. Il était alors sur les sept à huit heures du matin ; avant que de s'en aller , il m'a dit : je vous donne la paix , n'ayez aucun chagrin ni inquiétude. — Je savais tout cela , mais je voulais l'entendre de vous. N'avez-vous rien vu depuis le 26 mars ? — Si , le jeudi d'après ; comme j'étais sur les cinq heures après midi dans le jardin , il s'est présenté devant moi , et ma dit : pourquoi n'allez-vous pas à la visite ? je lui ai dit : j'y vais ; il me dit : mais bien brièvement : elle est faite : et moi , c'était par exprès que je tardais toujours à y aller , je m'amusais tant que je pouvais , par ce que tous ces gens-là qui étaient de la visite se moquaient de moi , l'ange ajouta : Vous ne voulez pas mentir ; il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. L'ange de lumière ne peut annoncer les choses de ténèbres ; l'ange de ténèbres ne peut pas annoncer les choses de lumière , qu'on profite de la lumière , tandis qu'on a la lumière ; pour vous , mettez votre confiance en Dieu , il ne vous arrivera aucun mal ; et il disparut , comme les autrefois.

» Le dimanche suivant , j'étais sur les deux ou trois heures de l'après midi dans le jardin ; il m'a apparu , et m'a dit : il y aura encore des discussions sur cette affaire , les uns diront que c'est une

imagination ; les autres que c'est un ange de lumière , et d'autres que c'est un ange de ténèbres : je vous permets de me toucher. Il me prend la main droite , avec sa main droite , et me la serre , il ouvre sa redingote par devant ; quand elle a été ouverte cela m'a semblé plus brillant que les rayons du soleil , et je n'ai pu l'envisager , il ferme sa redingote , et quand elle fut fermée , je n'ai plus rien vu de brillant , il ma semblé comme auparavant. Cette ouverture et cette fermeture se sont opérées sans aucun mouvement de sa part , il retire son chapeau en arrière , et me dit , en touchant son front avec sa main : *l'ange rebelle porte ici les marques de sa condamnation , et vous voyez que je n'en ai pas ;* il me dit en finissant : *rendez témoignage de ce que vous aurez vu et entendu.* »

Le Roi écoutait tout cela en me regardant et sans me rien dire. Ici il m'a dit : C'est le même ange qui conduisit le jeune Tobie à Ragès , et qui l'a fait marier ; puis il m'a demandé laquelle de mes mains l'Ange avait serrée ? j'ai répondu , celle-ci : en montrant la droite ; le Roi me l'a prise en me disant : que je touche à la main que l'Ange a serrée : priez toujours pour moi. Bien sûr , Sire , que moi et ma famille , ainsi que M. le curé de Gallardon , avons toujours prié pour que l'affaire réussit. — Quel âge a-t-il , M. le curé de Gallardon ? Y a-t-il long-tems qu'il est avec vous ? — Il est à peu près dans les soixante ans ; c'est un brave homme , il y a à peu près cinq à six ans qu'il est chez nous. — Je me recommande à vous , à lui et à toute votre famille. — Bien sûr , sire , qu'il est bien à désirer que vous restiez ; parce que si vous veniez à partir , ou qu'il vous arrive quelque malheur , nous ne risquerions rien aussi nous autres de nous en aller , parce qu'il y a aussi de mauvaises gens dans notre pays : il n'en manque pas.

» Ici j'ai répété au Roi ce que je lui avais dit au sujet des dimanches et fêtes, et des désordres qui se commettaient, et je lui ai dit que c'était là le principal; et le Roi m'a répondu: je ferai en sorte d'y remédier. J'ai salué le Roi en lui disant: je vous souhaite une bonne santé, il m'a été dit: qu'une fois ma commission faite auprès du Roi, je vous demande la permission de m'en retourner au centre de ma famille, comme il m'a été annoncé que vous ne me refuseriez pas. — Puisque vous avez été obéissant jusqu'à présent, je ne veux pas vous rendre désobéissant; j'ai donné des ordres pour vous renvoyer. — Il m'a toujours été annoncé qu'il ne m'arriverait aucune peine ni aucun mal. — Il ne vous en arrivera pas non plus: vous vous en retournerez demain; le ministre va vous donner à souper et à coucher, et des papiers pour vous en retourner. — Mais je serais content si je retournaïs à Charenton pour leur dire adieu, et pour prendre une chemise que j'ai laissée. — Cela ne vous a-t-il pas fait de la peine d'être à Charenton? Y avez-vous été bien? — Pas de tout de peine, et bien sûr que si je n'y avais pas été bien je ne vous demanderais pas à y retourner. — Eh bien! puisque vous désirez y retourner, le Ministre vous y fera conduire de ma part.

» Je me suis retourné rejoindre mon conducteur qui m'attendait, et nous avons été ensemble à l'hôtel du ministre. »

CERTIFICATS.

Après avoir lu avec attention l'article ci-dessus et des autres parts, j'ai reconnu que le tout était véritablement conforme à tout ce que j'ai vu et rapporté à différentes fois et à toutes les personnes dénommées, d'après les déclarations que Martin m'en a faites, depuis le 15 janvier 1816, en foi de quoi j'ai signé, le 13 mai 1816.

Signé, LA PERRUQUE, Curé de Gallardon.

* J'ai lu attentivement avec M. le Curé, qui m'a aidé, toutes

des pages de cet écrit (1) et je l'ai vu et entendu, et éprouvé à toutes les fois; il y a même moins que plus.

Fait à Gallardon, le 13 mai 1816.

Signé THOMAS MARTIN.

Pour copie conforme,

Signé Le comte DE BRETEUIL.

N. B. Martin resta chez le Roi 57 à 58 minutes, selon la montre de M. le Duc d'Escars.

Plusieurs personnes prétendirent que dans cette entrevue Martin découvrit à Louis XVIII, certaines particularités qui regardaient, son neveu, fils de Louis XVI, en effet quelque temps après, le bruit courut que Louis XVII n'était pas mort, au temple et qu'il vivait encore. Comme depuis cette époque plusieurs soi-disant *Dauphins* se sont reproduits plusieurs fois sous divers noms, nous allons donner un précis de leurs apparitions, avec plusieurs pièces inédites ou autres qui ont circulé sur ce personnage mystérieux, sans prendre parti pour ou contre.

Si c'est une mystification politique il y a bien long-temps qu'elle dure.

Ce personnage parut d'abord sous le nom d'*Hervagault*. Ce Jeune homme qu'on disait fils d'un tailleur de St-Lô, s'était montré en 1796 et 1797 dans plusieurs parties de la Normandie. Il était d'une figure agréable et avait beaucoup de ressemblance avec Louis XVI. Voici de quelle manière il racontait sa sortie du temple : » Vers la fin de » mai 1795, on fit entrer un soir, comme de coutume, une voiture chargée de linge blanc, qu'on » venait changer contre celui qui était sale; au » milieu de ce linge on avait caché un enfant de » mon âge qui était très-malade. Un homme robuste habillé en matelot, me prit dans ses bras, » me cacha sous un paquet de linge, où il pratiqua » une ouverture pour m'empêcher d'étouffer. La

(1) Ces certificats avaient trait à cette entrevue et aux événemens arrivés à Martin racontés par lui même à ce Curé.

» dernière personne que je vis dans mon cachot
 » fut cet enfant malade et endormi qu'on avait
 » placé dans mon lit. Je fus jeté assez rudement
 » dans le chariot, et conduit à Chaillot sans obs-
 » tacle quelconque. etc. » Il racontait ensuite une
 histoire fort intéressante et assez bien tissée, qu'on
 peut voir dans *l'histoire des deux faux Dauphins*,
 par M. Alphonse De Beauchamp.

Ce jeune homme fut condamné à Vire à deux
 années d'emprisonnement. Après avoir purgé cette
 sentence, il prit de nouveau la fuite vers la cham-
 pagne, arrêté à Vitry-sur-Marne, par ordre du mi-
 nistre de la police, il fut traduit au tribunal de
 la police correctionnelle, qui le 17 février 1822,
 le condamna coupable en récidive et le condamna
 à quatre ans d'emprisonnement, en la maison
 d'arrêt d'Ostende, et à 50 francs d'amende.

Hervagault appella de ce jugement au tribunal
 supérieur de Rheims; mais sans succès le juge-
 ment fut confirmé, malgré l'opposition des assis-
 tans qui ne prirent pas même la peine de cacher
 leur mauvaise humeur tant ils étaient persuadés
 que c'était lui. »

» Ils sont rares les amis des Rois détrônés, dit
 » à ce sujet le journaliste Colnet (1) celui-ci cepen-
 » dant, exemple peut être unique dans l'histoire,
 » conserva tous les siens il ne recut ni moins de
 » secours, ni moins d'hommages à Rheims qu'à
 » Vitry, le nombre de ses partisans grossissait
 » de jour en jour, et comme cela arrive ordinai-
 » rement, les nouveaux avaient encore plus
 » de ferveur que les anciens, le plus ardent de
 » tous, et sans contredit le plus important était
 » M. de Lafont-Savine, évêque de Viviers, pré-
 » lat enthousiaste, que son imagination n'égarait
 » pas alors pour la première fois. Sa présence

(1) gazette de france, 14 7bre 1818

» fortifiait les croyans ; et l'incrédulité elle-même
 » en était ébranlée ; ce nouveau Joad veillait nuit
 » et jour sur son auguste élève, et cherchait à
 » le défendre des embuches de ses ennemis , pour
 » plus de sûreté il l'aurait oint de l'huile sainte
 » dans la prison de Rheims , si le geolier qui crai-
 » gnait de payer les frais du sacre , ne l'avait
 » prié de remettre à des temps plus favora-
 » bles. »

» L'interêt de ce drame allait toujours croissant ;
 » mais tout à coup la police fit baisser la toile ;
 » et séparant les deux acteurs principaux , mit
 » Joad à cherenton, et Hervagault à Bicêtre , où
 » il termina ses jours. (Suivant M. de Beauchamp.)
 » On prétendit qu'il avait été empoisonné ; rien
 » ne le prouve , quoiqu'il en soit , il mourut
 » sans vouloir abdiquer , et protestant même en
 » présence du curé d'arcueil , qui l'assistait dans
 » ses derniers moments , qu'il était le Dauphin ,
 » le véritable dauphin. Il ne l'était pas assuré-
 » ment ; mais il le jouait assez bien ; ce qui lui
 » fait d'autant plus d'honneur , qu'étant venu le
 » premier , il avait été obligé de créer le rôle.

» Son successeur Mathurin Bruneau, n'est qu'un
 » misérable bien peu digne de l'éclat ridicule qu'on
 » a donné à son procès ; etc. »

Ce mathurin Bruneau , suivant la *Quotidienne*
 du 29 7bre 1817, parut au mois d'octobre 1815
 dans le département de maine et loire , s'annonçant
 sous le nom de Charles de navarre , fils de Louis
 XVI. Le *journal des débats* dit qu'on l'arrêta en
 décembre 1815 , tandis , que suivant d'autres , son
 arrestation eut lieu à Saint-Malo le 15 septembre
 précédent. Tout le monde peut lire les détails de
 cette affaire dans les journaux du temps mais peu
 de personnes connaissent le factum qui parut à
 cette époque sous le nom de M. Mejean , avocat.
 C'est un précis très-curieux des aventures qu'on at-
 ribue à ce personnage.

Voici ce *factum*:

» Un personnage mystérieux a été arrêté à Saint-Malo, le 15 septembre 1815 par ce qu'il prétend être le fils de Louis XVI.

S'il a dit la vérité, pourquoi le méconnaître? Si c'est un imposteur, pourquoi ne le juge-t-on pas?

Il a été conduit de brigade en brigade de Saint-Malo à Rouen, où le 29 janvier 1816, il a été mis dans la maison des condamnés appelée *Bicêtre*.

Puisque le crime dont on l'accuse a été commis à Saint-Malo, pourquoi n'a-t-on pas instruit contre lui dans cette ville? Pourquoi placer dans la maison des condamnés un individu qui n'est qu'en état de prévention?

Ce n'est qu'en mai 1817, qu'après avoir été transféré à la conciergerie de Rouen comme prévenu, qu'il est interrogé par le juge d'instruction. Pourquoi cette lenteur dans une affaire qui touche de si près aux plus chers intérêts de l'auguste famille des Bourbons? Pourquoi lorsqu'un brandon de guerre civile est placé dans une province, ne pas se hâter de l'éteindre? Pourquoi lorsqu'il s'agissait même d'un extravagant ou d'un imposteur grossier lui infliger par anticipation la peine cruelle d'une détention de deux ans?

Res sacra miser; Res sacra reus.

» Quelque soit le prisonnier de Rouen, la justice est pour lui comme pour tout autre, et c'est offenser la religion, la morale et la loi, que de le punir avant qu'il soit condamné, cependant autant qu'on a pu rapprocher les récits de cette multitude d'individus qui pendant quinze mois, l'ont vu à la maison de Bicêtre de Rouen, il soutiendrait être Louis Charles de Bourbon, fils de Louis XVI et de Marie Antoinette d'Autriche, Duc de Normandie, né le 27 mars 1785. Il aurait été sacré au temple immédiatement après la

» mort affreuse de ce Roi que tout bon Français re-
 » grette , et serait par une conséquence néces-
 » saire Louis XVII , Roi de France et de Navarre ,
 » par la grâce de Dieu. Il aurait été par le se-
 » cours de M. Frotté et de Guerville , ainsi que
 » leurs amis , enlevé du temple dans les pre-
 » miers jours de juin 1795. Un enfant de son
 » âge lui aurait été substitué , et par suite il au-
 » rait été conduit au quartier général du brave et
 » infortuné Charrette.

» Une 2^{me} cérémonie aurait eu lieu à Fontenay :
 » la ville aurait été illuminée , et sous divers noms ,
 » dans le plus strict *incognito* , il aurait paru dans
 » différentes parties de la Vendée.

» Est-il vrai qu'il ait été accueilli par le Roi d'An-
 » gleterre qui , pendant huit jours l'a comblé de
 » faveurs et gardé dans son palais ?

» Est-il vrai que ce monarque ait porté à sa
 » personne un tel intérêt , qu'il lui ait fait déli-
 » vrer des titres et les moyens nécessaires pour le
 » faire reconnaître par l'armée catholique royale ?

» Est-il vrai qu'il aye vu en Espagne M^{me} la
 » Duchesse douairière d'Orléans , et que cette no-
 » ble princesse se soit prosternée à ses pieds ?

» Est-il vrai qu'ayant été envoyé par la Préfectu-
 » re de police de Paris , quoique masqué , sous un
 » faux nom , au dépôt de mendicité de Saint-Denis ,
 » le Ministre-Général de Buonaparte , le Duc d'O-
 » trante M. Fouché , en un mot , l'ait sauvé ?

» Est-il vrai , qu'après avoir subi tous les genres
 » d'infortune , il a tour-à-tour combattu vaillam-
 » ment en 1808 , à bord de la frégate *la Cybelle* ,
 » servi la nouvelle Angleterre en qualité de capitaine
 » de génie , qu'il soit parvenu dans le Brésil , au
 » grade de général de cavalerie , et qu'enfin ayant ap-
 » pris pour la première fois à Rio-Janeiro , le 22
 » juin 1815 , que les Français étaient revenus au dog-
 » me sacré de la légitimité , il se soit embarqué le

23, pour rentrer dans sa chère patrie, et y goûter le bonheur inexprimable de la rendre heureuse en exécutant les saintes volontés de Louis XVI ?

Est-il vrai qu'une marque particulière ait été placée par le Roi martyr identiquement et avec le même instrument sur son corps et sur celui de *Madame sa sœur* ?

Est-il vrai qu'il ait reçu de Louis XVI un mot d'ordre qui puisse et qui doive le faire reconnaître de l'héroïne de Bordeaux, lors même que des accidens cruels auraient fait disparaître les traces de la face humaine ?

Les faits sur lesquels repose le système du prisonnier de Rouen, pour constater son identité, sont susceptibles d'une vérification prompte, lumineuse et décisive ; pourquoi ne pas les vérifier ?

Une morsure à la joue faite par un petit lapin ; l'empreinte sur une des cuisses du prisonnier d'un stigmaté appliqué par le pape Pie VI ; le son de voix de Louis XVI, le haut de sa tête rappelant la belle figure de Marie-Antoinette et la majesté de son regard, tandis que le bas du visage retrace celui de Louis XVI ; l'œil droit légèrement lezé à la paupière inférieure par le coup de serviette lancée par *Simon*, sont des faits matériels à l'appui de sa narration. Pourquoi ces faits n'ont-ils pas été examinés ?

Toutes les personnes qui ont veillé aux premiers momens de l'existence du fils de Louis XVI n'ont point été moissonnés par la mort. Pourquoi donc, puisque doué d'une prodigieuse mémoire, le prisonnier de Rouen entre dans les plus petits détails sur l'enfance de l'intéressant héritier de tant de Rois, ne pas le confronter avec Madame de Tourzel qui fut sa gouvernante ? Avec M. l'abbé de Vaux qui fut son instituteur ? Avec la femme *Simon* qui fut sa geolière ? Pourquoi ne pas confondre de suite l'imposture et laisser l'opinion publique flotter in-

certaine sur des récits que la prévention rejettera avec trop de dédain, que la crédulité accueillera avec trop d'enthousiasme, et que l'esprit de faction peut rendre redoutables à la tranquillité publique.

En dernière analyse, quelque soit le prisonnier de Rouen, c'est un homme, il a droit à la protection des lois. Il est innocent ou il est coupable; s'il est innocent, pourquoi épuiser goutte à goutte ses forces et sa vie? La liberté lui appartient.

S'il est coupable; l'échaffaud doit expier l'énormité de son crime. Quel que soit le prisonnier de Rouen, puisqu'il est vrai que rien ne prouve que Louis XVII, soit mort au temple, tout français qui aime sa patrie, les Bourbons et la liberté doit désirer pour l'honneur même de la famille royale, qu'un débat public et solennel fixe d'une manière irrévocable la vérité et doit s'écrier comme nous: et pourquoi deux ans écoulés, et ne le juge-t-on pas? »

Il serait trop long de rapporter toutes les réclamations des *soi-disant* Dauphins qui ont paru à diverses époques. La gazette de New-York du 11 mai 1824 portait un espèce de proclamation venant d'un individu qui avait pris le rôle ridicule de MATHURIN BRUNEAU. Cette pièce fut citée par le *drapeau blanc* dans le mois de juin de la même année. Ce personnage disait qu'il venait de s'échapper des mains de ceux qui l'avoient retenu jusqu'alors dans l'île de Cuba. Il finissait par demander des secours de charité...!

Au mois d'octobre suivant, le journal *l'Étoile* fit mention d'un nommé *Prestat* qui avait essayé de se faire passer pour le Dauphin, et qui venait de débarquer au havre. Il ne parvint, dit ce journal, qu'à se faire passer pour un fou, malgré les titres et les certificats qu'il produisait en foule, M. le lieutenant de Roi Baron le Pic, le fit arrêter et le fit mettre en lieu de sûreté.

Au commencement de l'année 1830, plusieurs personnes reçurent dans différentes villes de France, une circulaire d'un autre prétendu Dauphin, dont les journaux libéraux s'occupèrent pendant quelques jours. Cette lettre fort singulière semblait imprimée au rouleau et contenait ce qui suit :

Luxembourg 6 janvier 1830.

**LOUIS CHARLES DE BOURBON, DUC DE NORMAN-
DIE, FILS DE L'INFORTUNÉ LOUIS SEIZE,
A SES CONCITOYENS.**

FRANÇAIS !

Enlevé du temple le 29 juin 1794 (1) par les soins et en vertu des ordres d'un des princes de mon sang ; je fus remis après les plus mûres réflexions entre les mains d'un de vos généraux dont la réputation et la probité offraient des garanties suffisantes pour espérer que je recevrais une éducation conforme aux principes adoptés par mon malheureux père. La mort moisonna trop tôt ce guerrier. Découvert, depuis par l'homme extraordinaire qui vous gouverna avec tant d'éclat, je me vis en bute à ses poursuites et obligé de me réfugier au milieu des déserts du nouveau monde pour me soustraire à la brutalité de ses séides : là je coulais des jours, si non heureux, du moins paisibles, quand j'eus connaissance des grands évènements qui venaient de charger encore la forme de votre gouvernement, je me hâtai de rentrer en France où j'arrivai pendant la seconde invasion de nos ennemis. Le gouvernement qui venait de vous être imposé informé de mon retour par le même prince qui m'avait arraché dans le temps à une mort certaine, parut d'abord accueillir favorablement la juste demande que je lui fis, et je me plais à croire qu'il eut tenu sa parole, s'il n'en eut

(1) Les relations antérieures mettent la date de 1795.

été détourné par celle même que la nature m'avait donné pour protectrice et qui, oubliant et les prières du respectable auteur de nos jours et les devoirs les plus sacrés, ne rougit pas de provoquer contre moi les rigueurs dont elle faillit être la victime pendant nos discordes civiles; j'aurais pu, dans ce moment lutter avec avantage contre tant de barbarie: la France n'eut certainement pas été sourde à mes révélations, mais les alliés l'occupaient, et je me sentis révolté à l'idée d'être la cause de la prolongation du séjour d'étrangers avides et justement exécrés, ou d'une réaction qui aurait pu leur servir de prétexte pour démembrer notre beau pays. Repoussé par les miens, j'ajournai mes prétentions, et je m'expatriai de nouveau. Ce fut à cette époque où l'on fit paraître le sabotier BRUNEAU; tout commentaire devant un manœuvre aussi honteuse devient inutile. Retiré dans les états de l'un des mes propres parens paternels, j'y fus arrêté sur l'invitation de ceux qui ne regnaient sur vous que pour vous faire regretter votre honneur compromis et votre gloire obscurcie. L'Autriche, flattée de me tenir en son pouvoir, aurait bien désiré tirer de cette circonstance tout le parti qu'elle jugeait convenable à ses projets d'envahissement; mais mon arrestation et ma détention avaient fait trop de bruit, et après plus de six ans et une procédure aussi ridicule que scandaleuse de laquelle il est résulté à la honte des uns et des autres, que tous les faits avancés par moi étaient vrais, je fus rendu à la liberté pour satisfaire à l'opinion d'un peuple qu'on veut comprimer par la force en lui ôtant néanmoins tout prétexte d'attaque ou de contrôle. Les pièces qui me concernent sont à la chancellerie de Vienne. Relâché malgré de perfides insinuations, mes oppresseurs ne renoncèrent point à l'espoir de me faire disparaître si je tombais jamais en leur pouvoir. L'ex-militaire *Persat* fut

produit dans le même but qui avait provoqué l'apparition de Bruneau , et des ordres secrets furent expédiés sur les frontières. Je me rendis ici , où , sous un nom obscur , je passe des jours mêlés d'amertume.

Le 2 février 1828 je fis remettre à votre chambre des Pairs une demande tendante à obtenir un état civil. J'en informai vos Pairs et vos Députés ; par des circulaires imprimées qu'ils ont reçues. Le 29 janvier 1829 je fis parvenir une autre réclamation aux deux chambres. Le 6 mars suivant j'écrivis aux présidens et à plusieurs députés pour leur faire connaître la ferme résolution où j'étais de m'adresser à mes compatriotes dans le cas où cette seconde pétition serait écartée. Ils n'en ont tenu aucun compte et le tout a été remis à votre gouvernement. Il y a mieux : une proposition faite à la chambre des Pairs par le baron Mounier et accueillie favorablement , porte en substance qu'à l'avenir aucune pétition ne serait admise sans qu'au préalable la signature du pétitionnaire ne fut légalisée par qui de droit et présentée par un Pair. On devine facilement la force et le motif de cette mesure.

Vers ce temps , le maçon FONTOLIVE , troisième imposteur parut à Lyon.

Français ! j'ai rempli les obligations que m'imposaient l'honneur et la nature. J'ai épuisé toutes les voies légales : on n'a épargné ni efforts , ni promesses , pour paralyser mes démarches et étouffer mes plaintes : les bruits les plus absurdes ont été à dessein répandus sur mon compte : on me fait mourir à Milan , à Vienne , ici : on dirait à l'acharnement qu'on met à me persécuter , que mon intention est d'évincer nos gouvernemens ; ils savent très-bien que t-elle n'est pas ma pensée. Je ne demande point le trône de mon père ; qui appartient à la nation qui seule a pu et peut en dis-

poser. Je ne sollicite comme j'ai toujours fait, qu'un abri pour ma tête qui ne peut réposer nulle part sans péril ; une patrie que plus de trente ans d'exil n'ont pu me faire oublier, et que les faits qui me concernent soient enfin éclaircis. Vos Pairs, vos Députés, et surtout leurs présidens, ont méconnu leur mandat en cédant trop légèrement à des coupables influences dont la monstruosité est notoire. Devais-je en instruire les souverains de l'Europe ? Ils ont eu connaissance de ma longue détention, et ils n'ont rien fait pour y mettre un terme. Ma cause était celle des Rois ; elle a été dédaignée par eux : l'usurpation seule a obtenu quelque faveur. La France, la Russie, le Portugal ; les tentatives faites par l'Autriche pour deshériter l'archiduc, Ferdinand, par la Sardaigne pour substituer un autrichien au prince de Carignan, et par l'Espagne pour faire abdiquer Ferdinand en faveur de don Carlos, prouvent clairement que la justice est un vain nom pour les potentats, et que tout ce qui tend à seconder leur système oppressif, est seulement à leurs yeux d'une légitimité incontestable. Je m'adresse avec confiance à la France pour lui dévoiler les trames ourdies contre moi : la rendre juge de nos différends, et la désabuser, une bonne fois pour toutes, sur de prétendus décès qui n'existent que dans l'imagination de ceux qui sont si intéressés à les exploiter à leur profit, et qu'un reste de pudeur empêche cependant de célébrer publiquement. Je déclare que je suis vivant, inhumainement banni du sol natal et par ce seul fait, dépouillé du nom et des prérogatives de citoyen français. Je naquis parmi vous, et cette idée qui fit en son temps mon orgueil et ma consolation me porte à croire que je n'aurai pas fait un vain appel à la nation la plus grande et la plus généreuse de la terre. *Cette lettre était signée à la main,*
LE DUC DE NORMANDIE.

Il vient de paraître à Paris (1) chez les marchands de nouveautés une brochure de 27 pages intitulée, *Révélations sur l'existence de Louis XVII, Duc de Normandie, par M. Labreli de Fontaine, bibliothécaire de S. A. S. Madame la Duchesse douairière d'Orléans.*

L'auteur de cet opuscule prétend que Louis XVII n'a pas cessé de vivre, il dit en propres termes : » L'héritier direct de l'infortuné Louis XVI respire encore, j'en ai l'assurance ; et ce secret que des circonstances ne me permettaient pas de révéler, je puis le divulguer aujourd'hui avec bonheur, sans redouter du présent les effets d'une indiscretion trop tardive ; et qu'ai-je à craindre, au surplus, en affirmant que le fils de Louis XVI n'est point mort au temple ; qu'il vit aujourd'hui ; que je l'ai vu deux fois dans l'intimité d'une personne auguste, et que j'ai à ma disposition des pièces authentiques qui déposent de son existence ; pièces qu'au besoin, si j'y étais contraint, je n'hésiterais pas à rendre publiques, aux risques de ceux qu'elles peuvent compromettre aujourd'hui. »

La manière dont M. Labreli de Fontaine raconte les détails de l'enlèvement du fils de Louis XVI, de la prison du temple, n'est pas conforme à ce qui a été dit par *Hervagault*.

Suivant l'auteur des *révélations*, » le duc de » Normandie, enfermé au temple avec sa sœur, » dont il avait été séparé, avait été placé sous la » garde du cordonnier *Simon*, devenu son précepteur et son bourreau, après la chute de Robespierre, l'un des premiers soins du gouvernement régénéré fut d'adoucir les rigueurs commises envers le fils d'un Roi. On plaça près de lui des personnes dont l'humanité était reconnue ; le médecin *Default*, chargé de le visiter, constata

(1) Sur la fin de mai 1831.

» que sa mauvaise santé prenait sa source dans des
 » affections morales , les mauvais traitemens qu'il
 » avait subis et le méphitisme de son cachot , il
 » le fit transporter dans un appartement décent ,
 » assez bien aéré , et chaque jour il put observer
 » un changement heureux dans la santé du jeune
 » orphelin , le sieur Default avait un élève nommé
 » Cyprien qui l'accompagnait dans toutes ses visites.
 » Le Duc de normandie s'était lié avec ce jeune
 » homme , et il lui était accordé de le voir à toutes
 » les heures et dans toutes les occasions , il y
 » avait environ quinze jours que le sieur Default
 » prodiguait ses soins au Duc de normandie , lors-
 » qu'en rentrant chez lui , il y trouva une boîte
 » à son adresse , renfermant dix rouleaux de cin-
 » quante louis et une lettre , où on lui disait sa
 » fortune assurée s'il voulait fermer les yeux sur
 » une entreprise qui avait pour objet l'enlèvement
 » du fils de Louis XVI.

» Après la pacification de la Vendée , Charet-
 » te , qui ne revait qu'aux moyens de soustraire
 » l'héritier du trône à ceux qui le tenaient captif ,
 » envoya à Paris un agent secret et dévoué , char-
 » gé de cette délicate et importante mission. Cet
 » agent M. F... , d'un caractère résolu et entre-
 » prenant , forma une liaison assez étroite avec
 » le jeune Cyprien , dont il profita pour pénétrer
 » plusieurs fois dans la tour du temple à la suite de
 » son ami , porteur d'une permission qui avait été
 » accordée par les comités. Il confia à ce dernier le
 » plan qu'il avait imaginé , qui consistait à enlever du
 » temple le jeune Roi , en lui substituant un enfant de
 » même grandeur et à peu-près de la même figure.
 » Cyprien tomba malade ; M. F... couchait près de
 » lui ; il n'eut point de peine à s'emparer de son
 » porte-feuille et de la permission qui lui avait été
 » accordée pour pénétrer dans l'intérieur de la prison.
 » Muni de cette pièce , M. F... Court au tem-

» ple : les portes lui en sont ouvertes; il voit le
 » jeune prince , le prévient de son projet, distri-
 » bue quelque argent , à ses gardiens et obtient
 » d'eux la permission d'apporter des joujoux à
 » leur prisonnier.

» M. F... s'étant procuré un jeune orphelin , à
 » peu près de l'âge , de la taille et de la figure du
 » jeune Roi , lui fit prendre un dose d'opium , et,
 » le dépouillant de ses habits . le renferma dans le
 » corps creux d'un cheval de carton destiné aux
 » amusemens du royal enfant , d'autres jouets fu-
 » rent aussi renfermés dans une manne d'osier à
 » double fond , et le tout fut placé dans la voiture
 » de M. F... A l'aspect de la carte dont il était
 » porteur , le corps de garde laissa passer sa voitu-
 » re ; mais au second guichet un geôlier se présen-
 » ta pour visiter la manne , il allait commencer
 » cette inspection , quand il en fut empêché par
 » l'arrivée du concierge en chef , qui l'abrégea ,
 » en aidant lui même , à porter les jouets à leur
 » destination ; il restait à écarter la garde qui veil-
 » lait constamment dans l'intérieur de la chambre
 » du jeune Roi , elle fut attirée hors de l'apparte-
 » ment par la femme Simon , dont le secret avait
 » été acheté. M. F... ouvrit à la hâte le cheval de
 » carton , en retira l'enfant qu'il coucha dans le
 » lit du prince , renferma celui-ci dans le double
 » fond de la manne , et sortit chargé de son pré-
 » cieux fardeau , accompagné du nommé C... l'un
 » des deux officiers municipaux , qui ayant été mis
 » aussi dans le secret , s'était tenu sur son passa-
 » ge pour protéger la sortie du jeune captif.

» Une voiture bien attelée , qui attendait M.
 F... (1) sur le boulevard , le transporta bientôt

(1) M. Frey , fabricant d'instruments de musique
 à Paris , voyageant dans le midi de la France en
 1816 , disait à qui voulait l'entendre , qu'il avait

ainsi que son cher fugitif à plusieurs lieues de Paris, où une autre Voiture les reprit, se dirigeant en toute hâte vers la Bretagne, où Charette les attendait. Ils y arrivèrent après avoir échappé à deux Brigades de gendarmerie dont ils furent heureusement délivrés par une nombreuse patrouille de chouans, qui leur servait d'escorte jusqu'au quartier général de l'armée royaliste, charette rendit au jeune prince les hommages dus à un Roi. et le présenta à ses soldats comme le souverain de la France, sa proclamation est trop connue pour que nous jugions nécessaire de la transcrire ici.

Ce fut le sieur Desault qui s'aperçut le premier de l'évasion du temple du duc de Normandie, et qui constata qu'un autre enfant, couché dans le lit du prince, lui avait été substitué, il s'empressa d'en donner avis à la section de police du comité de sûreté générale, qui délégua deux représentans du peuple pour constater les moindres particularités de cette évasion, qui fut tenue secrète autant qu'elle pouvait l'être. Deux jours après cet important événement, le médecin Desault mourut, succombant aux accès d'une maladie violente, et trois jours après, Sévestre, membre du comité de sûreté générale, monta à la tribune pour informer la convention de la mort du fils de Capet, attribuée à un vice rachitique. »

M. Labreli de fontaine ajoute: » le général vendéen ayant été averti que le gouvernement républicain méditait l'enlèvement du jeune prince, et

aidé à cet enlèvement. Il fut amené devant M. Creuzé de Lesser préfet de l'Hérault à cette époque, pour avoir tenu ce propos en dinant avec M. R** m^d. de musique, M. V**, maître de musique, et M. B***, m^d. d'instrumens de musique, serait-ce la personne qu'on désigne par ces trois points...?

qu'il entretenait des intelligences dans le sein même de l'armée royaliste , fit fréter une corvette qui , sous le pavillon d'une puissance neutre , transporta l'illustre fugitif sur les côtes des états-unis , où il débarqua sans nul encontre.

» Faire connaître au public les détails de la vie de cet illustre proscrit , depuis cette époque reculée , n'est pas l'objet de cette courte révélation. Un ouvrage de longue haleine , et auquel j'espère bientôt mettre la dernière main , est destiné à retracer au public , les tristes et intéressantes aventures de l'infortuné fils des Rois , et les efforts qu'il a faits jusqu'ici pour reconquerir l'héritage de ses pères. Personne mieux que Fouché n'a pu être à même de certifier l'évasion du temple de Louis XVII. Il a eu entre les mains les documens authentiques qui constatent cet événement. Bonaparte lui-même n'en a jamais fait aucun doute , et Joséphine parle , dans ses mémoires , du Duc de Normandie , auquel elle a plusieurs fois fait parvenir des secours en argent.

M. Labreli de Fontaine dit ailleurs : » Le premier soin du Comte de Provence en arrivant au trône , fut de fourvoyer l'opinion publique sur la question d'existence du Duc de Normandie. Diverses poursuites intentées à dessein contre de ridicules prétendans , servirent merveilleusement à égarer les esprits et à les disposer à ne plus rien croire. De prétendues réclamations ou protestations du fils de Louis XVII , mal rédigées et mal conçues , furent lancées avec une affectation de mystère sur tous les points de la France.

» Vint plus tard le procès de Rouen. Il demanderait à lui seul un volume d'explications et de commentaires , au surplus , ce serait anticiper bien intempestivement sur les événemens ultérieurs que d'entrer dans aucun détail à ce sujet. Intrigues , déceptions et grossières impostures , voilà ce qui compose le fond de cette procédure burlesque.

Mais un avenir peu éloigné répondra victorieusement à toutes les exigences de l'intérêt et de la curiosité publique à cet égard. »

On lit dans une brochure nouvelle intitulée la *culbute*, qui n'est autre chose que des injures rimées contre M. de Peyronnet, la note suivante :

» Depuis les événemens de 1814 on n'a pas cessé de parler du fils de Louis XVI ; plusieurs versions se sont accréditées sur son compte ; le procès de Rouen, la substitution du nommé Bruneau au premier prévenu, la mort de M. Méjan Avocat aux conseils, défenseur de ce dernier ; les attestations de ceux qui avaient coopéré à la sortie du temple de ce fils de Louis XVI, et dont certains vivent encore, qui avaient agi sur un permis du comité de sûreté générale, à l'instigation et par les soins de madame de Beauharnais, depuis impératrice Joséphine ; le décès prématuré de cette dernière, ainsi que du médecin Dessault, après la visite au temple, et son rapport sur le prisonnier à lui exhibé comme le fils de Louis XVI, le testament de Napoléon en faveur de ce véritable fils, fait et déposé au sénat avant le sacre ; le procès de Fualdés, qu'on sait avoir été un des seize qui enlevèrent le fils de Louis XVI du temple ; les bruits publics sur la véritable cause de l'assassinat du duc de Berri ; mille autres circonstances qu'on pourrait utilement rapprocher, ainsi que le défaut de célébration de l'anniversaire du trépas de ce fils, sous le nom de Louis XVII ; les détails sur l'exhumation de son prétendu cadavre, par les soins de M. le Duc de Caze en présence du respectable curé de Sainte-Marguerite ; la prompte mort de ce dernier qui en a été la suite ; tout cet ensemble, sans nulles autres réflexions, suffit pour justifier tout ce que dit l'auteur sur un sujet qui mérite l'attention particulière du chef du gouvernement autant que celle de tous les bons français. »

Dans la 3^e édition *des prophéties d'une religieuse de Belley*, imprimée à Paris au mois de mars 1831, on lit cette note à la page 10 : *beaucoup de royalistes doutent que le fils du Saint Roi tombé sous les coups du libéralisme jacobinique soit réellement mort ; plusieurs même pensent qu'il reparaitra. Ils disent que le Royal enfant fut enlevé de la prison du temple par un stratagème auquel se prêta, pour une somme d'argent, la femme Simon ; qu'à la place du prince sauvé, l'on introduisit un autre enfant, tiré mourant de quelque hôpital ; que c'est de celui-ci qu'un médecin constata la mort ; et que dans la suite Louis XVII, préférant peut-être la tranquillité d'une vie obscure à l'agitation des cours, ou peut-être craignant de causer quelque commotion dans sa patrie, a pu vouloir rester ignoré, même de ses augustes parens ; mais tout cela est dénué de preuves.*

Dans ces *prophéties*, il semble qu'on fait allusion à ce même personnage : on en jugera par les citations suivantes :

» Le jour de la justice est venu. Je vois, à l'aspect de celui qu'on a méconnu le monde fléchir et tomber. — Une femme l'a sauvé ; une femme le suit. Un ministre du très-haut, le soutient. Ce ministre vient d'être oint de l'huile sainte. Dieu les accompagne. Voilà votre Roi. — Il paraît au milieu de la confusion de l'orage. Quel affreux moment ! Les bons, les méchants tombent. Babylone est réduite en cendres. Malheur à toi, ville maudite ! Je vis alors les clefs lumineuses paraître vers le nord. Un saint lève les mains au ciel ; il apaise la colère divine. — Il monte sur le trône de Saint Pierre. — Le grand monarque monte sur celui de ses pères, le trône est posé au midi. — Tout s'apaise à leurs voix. Les autels se relèvent, la religion renaît, les méchants sont détruits ou confondus, les injustices se reparent. Le grand mo-

narque, de sa main réparatrice, a tout calmé. — Il ne fait que passer ; sa gloire est courte. — Il est né dans le malheur. — En l'an 1840 l'enfant de l'exil lui succèdera ; et la paix alors sera donnée à la France. — *Mais la fin des temps ne sera pas éloignée.* »

Une chose à observer, c'est que la *prophétie* de Belley, n'a paru qu'après les événemens de juillet 1830, nous avons dû la citer pour sa singularité.

Depuis les *glorieuses journées* de juillet, il est beaucoup question parmi certains adeptes d'un MONARQUE FORT, prédit depuis long-temps, qu'ils prétendent être ce fameux Louis XVII. Ils s'appuyent sur un passage du *Liber mirabilis* qui annonce qu'après bien de malheurs *un jeune prisonnier recouvrera la couronne des lis* ; que sous ce prince à qui on donne le titre d'empereur, » tous l'univers sera réformé, par ce que la colère de Dieu s'apaisera, ainsi il n'y aura plus qu'une loi, une foi, un baptême, une manière de vivre. Tous les hommes auront le même esprit et s'aimeront les uns les autres. Cet état de paix durera pendant de longues années, mais après que le siècle aura été réformé, il paraîtra plusieurs signes dans les cieux, et la malice des hommes se réveillera ; ils retourneront à leurs anciennes iniquités, et leurs crimes seront encore pires que les premiers. C'est pourquoi Dieu amènera et avancera la fin du monde. »

Le Sémaphore de Marseille a fait mention il y a quelque mois, de *plusieurs prophéties effrayantes* (1) qui circulent dans le midi de la France. Il y est dit que *Paris, Lyon, Genève et quatre autres Villes seront détruites de fond en comble*. On voit que dans ce siècle de lumières, bien de gens ne laissent pas que de croire à ces prédictions, tant il est vrai que le vulgaire est frappé de tout ce qui est mystérieux, quoique invraisemblable !

(1) On les attribue au prince de Hohenloe, prêtre Al,

On parle beaucoup d'un certain paysan du Vivarais nommé *Déleuze*, qui a, dit-on, deviné la révolution de 1830, mais on sait positivement que cet homme illitéré faisait sa lecture habituelle des *prophéties de Nostradamus*.

Ce paysan peut bien avoir rencontré juste, par hasard mais il ne peut être considéré comme prophète, vû qu'il consultait à tout propos les rêveries de l'astrologue du quinzième siècle.

Il est bon de faire observer que la première édition de cet ouvrage extravagant parut à Lyon en 1555. Son obscurité impénétrable, le ton prophétique que l'auteur y prend, l'assurance avec laquelle il y parle, joint à sa réputation de conseiller, médecin ordinaire du Roi, le firent beaucoup rechercher, mais dans la suite, et principalement au commencement de la révolution, ces prophéties furent tronquées et dénaturées, plusieurs personnes y ajoutèrent de faux quatrains, selon les vues qu'elles avaient, de sorte qu'aujourd'hui les premières éditions étant devenues fort rares, on est souvent exposé à être la dupe des nouveaux éditeurs.

C'est sur tout dans les tems de troubles, qu'il pleut des prophètes, chaque pays a les siens ou des gens qui passent pour tels. Dans ce moment, il est beaucoup question en Italie d'une paysane de Savone qui avait prédit à Pie VII plusieurs choses qui se sont accomplies. Elle annonça à Léon XII que le pape qui lui succéderait serait tiré de la marche d'ancône, et qu'il ne vivrait qu'un an et demi à deux ans, cela s'est vérifié, puisque le Cardinal Castiglioni, depuis Pie VIII, est né à Cingoli qui est de cette province, et n'a régné que vingt mois.

A chaque exaltation des souverains Pontifes, bien de gens consultent les prophéties attribuées à St-Malachié, archevêque d'Armach. Dans ces

prétendues prophéties , on donne les devises ou si l'on veut les prédictions qui regardent les papes jusqu'à la fin du monde ; par exemple PIERRE VI a pour devise *peregrinus apostolicus* , le voyageur apostolique.

PIERRE VII. *Aquila rapax* ; l'aigle ravissante.

LÉON XII. *Canis et Coluber* ; le chien et la couleuvre.

PIERRE VIII. *Vir religiosus* ; l'homme religieux.

GRÉGOIRE XVI. *de balneis etruriæ* ; des bains de Toscane.

Celui qui viendra ensuite : *Crux de creuce* ; la Croix de la croix.

Après ce dernier, il n'y aura plus que dix papes , dont on donne aussi les devises. La prophétie finit par les paroles qui suivent.

In persecutione extrema sacre romanæ ecclesiæ sedebit petrus romanus , qui pascet oves in multis tribulationibus , quibus transactis , civitas septi collis diruetur , et judex tremendus judicabit populum.

Dans la dernière persécution de la sainte Église romaine , il y aura un Pierre à Rome , qui remplira le siège apostolique. Il paîtra les brébis confiées à sa conduite au milieu de beaucoup d'afflictions : ce tems facheux étant passé , la ville aux sept montagnes sera détruite , et le redoutable juge jugera le monde. »

Ce sont peut-être ces prophéties qui ont donné lieu à la croyance généralement répandue de la fin prochaine du monde. En n'accordant que quatre à cinq ans de règne à chacun des douze papes qui sont encore à paraître , la génération actuelle pourrait-être témoin de cette terrible catastrophe ; mais il faut espérer qu'il en sera de cet événement comme de tant d'autres de ce genre qui ont été annoncés pour la fin de chaque siècle , et qui ne se sont pas réalisés.

Il y a quelque temps, qu'il a paru en Italie, en France et en Allemagne des LITANIES POUR LA FIN DU MONDE.

En voici quelques versets qui donneront une idée des autres :

» Quand les séducteurs s'élèveront du milieu de nous, soyez-nous propice, ô mon Dieu.

Quand le dragon sera déchaîné, soyez nous propice, ô mon Dieu.

Quand il y aura des guerres et des séditions, soyez-nous propice, ô mon Dieu.

Quand le fils de perdition étendra au loin son bras, soyez-nous propice, ô mon Dieu.

Lorsqu'il fera à ses partisans de grandes largesses, et leur distribuera gratuitement des terres usurpées, soyez-nous propice, ô mon Dieu.

Quand Babylone la prostituée abreuvera de sa coupe toutes les nations, soyez-nous propice, ô mon Dieu.

Quand on verra arriver en divers lieux, la peste les tremblemens de terre, et les terreurs du ciel, soyez nous propice, ô mon Dieu.

Quand le fils de perdition se montrera dans le temple, pour se faire adorer soyez-nous propice, ô mon Dieu.

Quand plusieurs consentiront à porter le caractère de la bête, soyez-nous propice, ô mon Dieu.

Quand les pasteurs seront frappés et les brebis dispersées, soyez-nous propice, ô mon Dieu.

Lorsqu'ils diront tous: paix, paix, nous n'avons rien à craindre, symptôme assuré de leur ruine prochaine, soyez-nous propice, ô mon Dieu.

Quand la cité monstrueuse, la prostituée du monde, qui, enivrée du sang des Saints, s'habille de pourpre et de lin, sera précipitée en un instant, soyez-nous propice, ô mon Dieu. etc

Ces litanies n'ont pas laissé que de faire impression et d'effrayer les personnes qui ont l'ame

faible et timide , qu'elles se tranquillisent , car il est dit dans l'évangile : *que le jour et l'heure de la fin du monde sont ignorés des anges mêmes , et ne sont connus que de Dieu seul.* (*Matth. 24. 56.*), ainsi il est inutile de faire des conjectures sur la durée de notre globe terraqué.

Nous finirons ce salmigondis par une ancienne prédiction énigmatique , comprise dans ce quatrain :

Quand *George* Dieu crucifiera ,
 Quand *Marc* le ressuscitera ,
 Et lorsque *Jean* le portera ,
 Alors le monde finira ,

C'est-à-dire , que le monde finira , lorsque le Vendredi saint se rencontrera le jour de st. George , Pâques le jour de st. Marc , et la Fête-Dieu le jour de st. Jean-Baptiste.

Nous laissons l'explication de cette énigme à Messieurs les Astronomes du bureau des longitudes.

CONCLUSION.

S'il est vrai , comme l'ont avancé certains journaux , que le Comte DIEBITSCH était LOUIS XVII ; la mort de ce fameux général que nous venons d'apprendre , doit mettre fin à toutes ces données.

Voilà nos amateurs de prophéties bien désappointés !!!